

D. - UNE TENTATIVE DE COGESTION COOPERATIVE A AIN JDIDA (HAOUZ DE MARRAKECH)

INTRODUCTION

Au lendemain de l'Indépendance, l'Etat a eu à résoudre le problème de la gestion des biens séquestrés qui avaient appartenu aux grands seigneurs féodaux. Ces propriétés étaient de vastes domaines généralement d'un seul tenant, cultivés en « azib », mode de tenure féodal où l'exploitation est confiée à un intendant ayant sous ses ordres une équipe de khammès. L'arboriculture constituait la principale source de revenus du domaine et bénéficiait de l'essentiel des ressources en eau. Les autres cultures occupaient peu de place, une grande partie de l'exploitation restant en jachère.

Malgré le peu d'intensivité de cette activité, elle se caractérisait cependant par une direction unique sur l'ensemble de la propriété et par un certain niveau de la production.

Pour obtenir un produit au moins égal au précédent après avoir éliminé le propriétaire féodal, fallait-il allotir en morcelant ces domaines en un certain nombre de parcelles individuelles, ou bien conserver l'unité d'exploitation antérieure ?

La première solution présente un avantage certain sur le plan social et politique puisqu'elle permet d'attribuer de la terre, une source permanente de revenus, à un grand nombre de paysans démunis, en même temps qu'elle constitue la concrétisation de la défaite du seigneur féodal. Elle a même parfois servi, dans cet ordre d'idées, à récompenser des « résistants-citadins » qui ont par la suite prouvé que l'activité agricole ne les concernait que très peu.

Sur le plan économique, les résultats de ce type d'allotissement ⁽¹⁾ sont peu satisfaisants, le produit du domaine ayant parfois diminué de moitié par rapport au système de gestion antérieur.

(1) Voir étude sur le lotissement de Buidda.

La seconde solution, compte tenu des considérations sociales et politiques qui prédominaient à l'époque, était peu praticable. Cependant quelques années plus tard, elle a été adoptée pour la gestion, à titre transitoire dit-on, des lots de colonisation officielle récupérés (l'exploitation étant confiée à la Centrale de Gestion des Exploitations Agricoles).

Mais là aussi la lourdeur de la machine administrative mise en place est peu compatible avec une gestion efficace et rapide de ces exploitations qui pose une gamme de problèmes aussi étendue que variée.

A mi-chemin entre ces deux formules, la forme d'exploitation coopérative a toujours été parée de toutes les vertus sur le plan de la théorie économique. Mais peu de personnes lui attribuent un caractère de viabilité, tant il est vrai qu'en ce domaine les échecs sont nombreux, dûs principalement à la disparité des conditions sociales et des intérêts individuels des membres de ces soi-disant coopératives qui n'ont obtenu le plus souvent que de faibles résultats.

Il paraîtra donc assez surprenant pour le lecteur de prendre connaissance du bilan positif à bien des points de vue de l'expérience coopérative entreprise depuis quelques années à une dizaine de kilomètres de Marrakech sur le domaine d'Aïn Jdida.

I. - LA CREATION DES COOPERATIVES ALLAIT DANS LE SENS DES OBJECTIFS ECONOMIQUES VISES PAR LE PLAN QUINQUENNAL

A) L'initiative de quelques responsables de « l'Agriculture » à l'origine de la création des coopératives

L'organisation des attributaires en unités de production en commun a-t-elle eu lieu spontanément ou plus exactement l'initiative de la création des coopératives appartient-elle à un ou plusieurs de leurs membres ?

A cette question, la réponse est certaine : cette forme d'exploitation d'un domaine séquestré et alloti a été « expliquée » aux attributaires par des responsables régionaux de « l'Agriculture ».

N'hésitant pas à partager la vie du douar pendant quelque temps, ces quelques personnes ont consacré de nombreuses journées à cette campagne d'explication et de persuasion.

Actuellement, une action en ce sens semblerait aller à l'encontre

de l'idée prédominante dans certains milieux en matière de distribution des terres qui recommanderaient le lotissement individuel.

A l'époque, cette initiative s'inscrivait cependant dans un contexte beaucoup plus « réceptif » à ce genre « d'expérience » et correspondait à des préoccupations d'ordre économique. Ce qui n'exclut pas que des motivations idéologiques propres à ces personnes pourraient avoir dicté leur entreprise. Nous nous bornerons ici à en examiner le premier aspect, beaucoup plus « technique » et économique, et qui se traduisait par la recherche de la forme d'exploitation la plus compatible avec le développement de l'agriculture marocaine.

En nous limitant à ce point de vue, les buts de la création de coopératives deviennent plus évidents. Ces responsables de « l'Agriculture » avaient en effet participé, de près ou de loin, à la rédaction du plan quinquennal dont il nous a paru nécessaire de reproduire les passages suivants afin de montrer la conformité des objectifs d'une telle initiative avec ceux du « législateur - planificateur » sur le plan économique.

B) La création des unités de production constituait un préalable pour le « législateur-planificateur »

Le plan quinquennal cite les « coopératives d'exploitation » et les « unités de production » dont la création est une nécessité pour le développement de l'agriculture. Ces formes d'exploitation doivent répondre à certains impératifs dictés par la situation économique du pays.

a) En premier lieu, il faut tendre à résorber le chômage et le sous-emploi :

« Dans l'agriculture, des coopératives d'exploitation vont être créées parce que ce sont les seules formes susceptibles de répondre aux impératifs du développement agricole. Une agriculture dans laquelle la paysannerie souffre d'un sous-emploi considérable ne peut évoluer dans le cadre de ses structures actuelles... Il s'agit surtout d'utiliser de façon permanente, à des fins directement productives, une ressource sous-employée, à savoir le travail humain ».

(Plan quinquennal, pp. 46-47. Les structures économiques et le problème de l'emploi).

b) Accroître la productivité de l'agriculture :

« La ressource à utiliser en priorité doit être la force de travail

actuellement inemployée, c'est-à-dire que l'accroissement des rendements doit surtout représenter un accroissement de travail humain à l'hectare et non un accroissement de capital à l'hectare ».

(Plan quinquennal, p. 66. Action sur la production).

c) Créer de nouvelles formes d'exploitation : les unités de production :

« L'augmentation de la productivité en agriculture est liée à l'adoption de nouvelles techniques. Or, celles-ci ne peuvent être mises en œuvre de façon rentable que sur la base d'un certain type d'exploitation caractérisé par un certain format et une certaine organisation... Il existe pour chaque classe de terre, et pour chaque plan de culture, un format optimum de l'exploitation pour lequel l'écart entre le produit brut et les charges d'équipement est le plus grand : ce format correspond à ce que l'on peut appeler une unité de production. »

(Plan quinquennal p. 80. Principes et modalités d'une réforme agricole).

L'étude de l'organisation du travail rural, des résultats et de l'orientation de l'activité agricole à Aïn Jdida montre que, dans une certaine mesure, ces buts ont été atteints.

C) Les centres de travaux et de mise en valeur étaient destinés à être remplacés par des coopératives

Ces deux citations, une instruction de la Division de la Mise en Valeur de l'O.N.I., et un passage du plan quinquennal relatif à l'opération-labour semblent assez clairs à ce sujet.

« Les Centres de Mise en Valeur de l'O.N.I. (Office National des Irrigations) doivent disparaître pour donner naissance, en principe, à des coopératives gérées par les agriculteurs.

« Les interventions éducatives ou matérielles des Centres de Mise en Valeur doivent être menées dans la perspective d'une prise en charge par des organisations professionnelles ».

(Instruction n° 145 D.M.V. du 22.11.61).

« Mais les Centres de Travaux qui sont le support de cette opération doivent progressivement se transformer en coopératives d'exploitations paysannes. Le matériel, les techniques doivent peu à peu être mis en œuvre directement par des groupements de paysans qui accepteront d'utiliser collectivement les moyens que les individus ne peuvent acquérir individuellement ».

(Plan quinquennal, p. 136, l'opération-labour).

Si certaines interventions de ces Centres de Mise en Valeur ou de Travaux en matière de formation professionnelle ont plus ou moins réussi dans certaines régions, nous sommes encore bien loin de leur prise en charge par des « organisations professionnelles », en l'occurrence des coopératives, bien loin de l'utilisation collective du matériel agricole.

D) Les crédits accordés aux coopératives doivent servir à orienter leur activité agricole

Actuellement, on considère le plus souvent que le crédit agricole n'est seulement qu'un moyen d'aider temporairement les agriculteurs qui ne disposent pas à certaines époques de l'année de ressources, de liquidités suffisantes. On oublie trop qu'il peut servir à faciliter certaines opérations productives, à introduire de nouvelles cultures : il doit constituer un puissant moyen d'orientation de l'activité agricole dans le sens de la diversification, de l'intensification. C'est donc également un moyen de mobiliser les journées de travail disponibles, par conséquent de lutter contre la tendance des attributaires à se considérer comme des « spectateurs du machinisme ».

Le cas de la demande de crédit formulée par les coopératives pour l'achat d'un tracteur constitue l'illustration de quelques aspects de ce problème.

Cette demande a été rejetée en considération du montant de l'endettement actuel des coopératives, mais également en tenant compte de l'importance des frais d'entretien et d'amortissement de ce tracteur. Les responsables de l'Office ont décidé de ne donner une suite favorable à cette requête que lorsque les dettes auront été remboursées et que le produit de l'activité collective sera suffisant pour faire face à des charges annuelles aussi élevées. Pour cela, ils ont recommandé aux agriculteurs des coopératives d'effectuer certains travaux avec des attelages individuels, que tous les coopérateurs possèdent : ainsi l'emploi du machinisme qui alimente l'endettement d'année en année a pu être évité partiellement.

Ils leur ont conseillé d'attendre la fin des travaux d'aménagement de la khattara qui tripleront certainement les ressources en eau à Aïn Jdida, permettant aux coopératives de dégager un produit beaucoup plus important, et de ce fait de pouvoir faire face aux dépenses afférentes à l'achat, à l'amortissement et à l'entretien d'un tracteur.

De ces considérations « vécues », nous pouvons essayer de tirer

Constitution et vie du groupement coopératif	Action dans le cadre de chaque campagne agricole	Action à long terme
<p>— Suscite le groupement des attributaires en unités de production « à caractère coopératif » et explique les principes généraux du travail rural en commun.</p> <p>— Aide à la formation des coopératives; assiste en tant que conseiller aux délibérations des assemblées générales.</p> <p>— Suit et encourage la progression de l'activité collective.</p>	<p>— Installation d'une antenne du C.M.V. à Aïn Jdida</p> <p>— Fourniture de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • travaux à façon • semences • crédits <p>— Conseils et présence d'un agent de contact du Centre de Mise en Valeur.</p> <p>Surveille l'application et le respect des plans de culture, ainsi que le travail des attributaires.</p>	<p>— TRAVAUX D'AMENAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction par la Promotion Nationale de bassins d'accumulation. Constitution de casiers de submersion. • Accroissement des ressources en eau: équipement de la khattara. Investissement à long terme de l'O.M.V.A.: 24 M de Frs. • Construction d'étables rustiques par les attributaires. <p>— ORGANISATION, ORIENTATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE</p> <p>(Rôle de conseiller agricole; formation professionnelle)</p> <p>Action entreprise dans le sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> (— d'une amélioration des rendements (— de la diversification des cultures (— de l'économie de marché. <ul style="list-style-type: none"> • Taille des oliviers — disparition du gaulage — récolte à la main. • Apports d'engrais. Modification du profil du sol. • Plans de culture. • Contrats de culture: culture industrielle (coton) ou production commercialisée (par exemple: cornichons). • Facilite l'octroi de crédit C.N.C.A. (opération embouche). • Suscite l'organisation coopérative de la commercialisation et étudie le problème des débouchés. • Disparition de la vente des récoltes sur pied. <p>— VIE SOCIALE DU LOTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problème de la scolarisation des enfants et éventuellement alphabétisation des attributaires: construction d'une salle de classe envisagée par ces derniers, la délégation régionale de l'Education Nationale ayant promis d'y affecter un instituteur.

Actions suscitées et entreprises
 par les représentants de l'Office de Mise en Valeur Agricole dans
 les Unités de Production d'Aïn Jdida

quelques enseignements souvent répétés, mais concrets, concernant certains aspects du crédit agricole.

— L'octroi de nouveaux crédits devrait être refusé à des groupements qui ne font aucun effort pour rembourser leurs dettes qui vont en augmentant d'année en année.

Ce refus sera d'autant plus justifié que l'on aura constaté une croissance du produit de l'activité agricole du groupement.

— Le montant des crédits doit correspondre aux possibilités de remboursement.

— La fourniture à crédit de travaux à façon ne doit pas être systématique.

On évitera dans la mesure du possible d'utiliser les machines du C.M.V. là où les coopérateurs peuvent dans de bonnes conditions faire le même travail avec leurs attelages. On mobilisera de cette façon des journées de travail disponibles à des fins productives, tout en donnant aux membres du groupement le sentiment qu'ils ne font pas partie d'une association « passive » où l'Etat apporte tout en les considérant purement et simplement comme des rentiers.

— En revanche il faudra faciliter toute demande de crédit dont l'octroi permettra d'entreprendre des opérations rentables exigeant de nouveaux efforts des coopérateurs (c'est le cas notamment de l'opération embouche à Aïn Jdida qui a démarré grâce à un crédit C.N.C.A., et de l'introduction des cultures industrielles dans l'ensemble du pays).

E) Il faut dépasser le cadre de l'action à court terme

La présentation ⁽¹⁾ du « bilan » des actions suscitées et entreprises par les représentants de l'Office de Mise en Valeur dans les unités de production montre la prédominance de l'action à long terme à Aïn Jdida.

La seconde colonne, qui résume l'action entreprise dans le cadre de chaque campagne agricole, devrait en réalité être partiellement rattachée à la suivante, puisque le rôle de l'agent de contact est de surveiller l'application des plans de culture qui visent à la diversification de l'activité agricole.

Les objectifs visés à long terme, qu'ils soient de caractère social, économique ou technique, font que l'intervention de l'Office est con-

(1) Voir tableau de la page précédente

forme à sa conception, et que l'action du Centre de Mise en Valeur dépasse la conception étroite que l'on s'en fait le plus souvent : un simple organisme distributeur de travaux à façon et de crédit à des groupements passifs et inactifs caractérisés par la stagnation de la production agricole, de leurs techniques culturales, ainsi que par un endettement croissant.

A Aïn Jdida, l'action du Centre de Mise en Valeur est allée de pair avec des investissements en journées de travail des attributaires. Cette mobilisation de « l'épargne - travail - disponible » n'a pas manqué de porter ses fruits puisque nous noterons une très nette amélioration des rendements. Concernant les trois branches de l'activité agricole, elle a également contribué à la diversification du produit collectif (Arboriculture : taille des oliviers. Maraîchage : apports d'engrais. Elevage : construction d'étables rustiques par les coopérateurs).

Mais tous ces efforts seraient restés vains sans une organisation coopérative de la commercialisation qui a permis aux agriculteurs d'obtenir des prix satisfaisants lors de la vente des récoltes.

Est-il utile de souligner cet enseignement souvent répété, mais que les coopératives d'Aïn Jdida ont vérifié d'une façon expérimentale au cours de ces dernières campagnes ?

L'intervention dans le domaine agricole n'aboutit à un résultat, et n'a de sens que lorsqu'elle concerne l'ensemble du circuit économique de la production à la commercialisation.

II. - L'ORGANISATION DES COOPERATIVES DE TRAVAIL RURAL

A) Homogénéité sociale et organisation coopérative

La solidité d'un groupement d'attributaires est fonction de l'homogénéité de leurs conditions sociales. Cette affirmation n'a été que trop vérifiée dans d'autres lotissements, et cela malheureusement par les échecs de ces tentatives de constitution de coopératives. Les intérêts individuels étaient au démarrage de ces expériences trop différents, et dans certains cas le lot ne constituait pour l'attributaire qu'une source de revenus supplémentaires, la principale activité n'ayant parfois aucun lien avec l'activité agricole.

A Aïn Jdida, on a pu éviter ce type d'allotissement.

Les habitants du douar installés sur le domaine appartiennent à la même « famille », au sens tribal du terme, et ont tous travaillé sous les ordres des intendants de l'ancien propriétaire féodal. Il y

a donc là deux facteurs de réussite d'un groupement d'agriculteurs : l'appartenance à une même lignée agnatique, avec l'interconnaissance que cela implique entre ses membres qui résident et vivent dans le même douar ; la grande similitude des conditions sociales des futurs allotis, qui connaissent parfaitement les problèmes que peut poser l'exploitation des terres du domaine, du moins avec des techniques culturelles caractérisant l'azib.

Dans ces conditions, la campagne d'explication des avantages du groupement coopératif, dont nous parlions plus haut, s'effectuait dans un milieu déjà naturellement prédisposé à cette expérience.

Aussi, pour tous ces anciens khammès qui ne possédaient pas de terres, cet allotissement collectif devenait « l'affaire » de tous les agriculteurs du douar ⁽¹⁾.

La fonction d'entrepreneur, d'exploitant agricole exercée auparavant par l'ancien propriétaire féodal était ainsi transférée globalement à cette collectivité et non pas morcelée en autant de parties qu'd'attributaires.

Autre conséquence favorable ; avec ce seul interlocuteur, le rôle de formation professionnelle du Centre de Mise en Valeur devient plus facile. Les contacts peuvent être multipliés et les conseils diffusés, sans pour autant qu'il soit nécessaire de réunir tous les agriculteurs, mais seulement leurs représentants.

Les principes d'organisation du groupement sont ceux que l'on retrouve dans toutes les coopératives.

Chaque attributaire dispose d'une part, donc d'une voix ; élection d'un président, un vice-président, quatre assesseurs, un trésorier... L'assemblée générale et le conseil d'administration dirigent la société.

B) Les principes d'organisation coopérative permettent la mobilisation de « l'épargne - travail - disponible »

Si ces principes d'organisation ne constituent rien de nouveau par rapport à ce qui existe ailleurs, il n'en reste pas moins que ces unités de production représentent une forme d'exploitation assez inattendue et isolée au milieu des structures agraires que l'on rencon-

(1) 12 attributaires avaient quitté les coopératives au début de l'expérience. Ils ont été « réintégrés » conditionnellement l'année dernière. Au sujet de leur remplacement, les coopérateurs n'avaient pas accepté que l'on installe des gens étrangers au douar, suivant d'ailleurs en cela les prescriptions de l'article 4 des statuts de la coopérative.

tre au Maroc, et partant au Haouz. Celles-ci se caractérisent principalement par l'inégale répartition des facteurs productifs qui entrent en combinaison au sein de l'exploitation agricole : la terre, l'eau, le travail, le capital d'exploitation. Le détenteur du facteur le plus rare fait payer lourdement son apport aux autres parties au contrat d'association : la main-d'œuvre disponible étant abondante, et la terre relativement rare, c'est par exemple le propriétaire terrien qui prélève les 4/5èmes du produit d'une exploitation, le 1/5ème revenant aux khammès qui ont apporté leur travail.

A Aïn Jdida, le facteur travail est le seul dont on tienne compte lors de la distribution du produit de l'activité collective. On rémunère par la même occasion, mais sans la distinguer du facteur travail, la fonction de direction, d'exploitant agricole, qui est également assurée par l'assemblée de tous les attributaires disposant des mêmes droits et des mêmes obligations lors de la répartition du produit annuel. Ils peuvent ainsi constater d'une façon concrète que les efforts supplémentaires qu'ils ont consentis leur bénéficient directement et que le produit n'est plus prélevé au profit du seul propriétaire du domaine.

Cette remarque au sujet du facteur travail et de sa rémunération à Aïn Jdida nous amène à une considération beaucoup plus générale : lorsqu'on parle trop souvent « d'investissement-travail » dans les pays sous-développés, on oublie trop souvent que les structures ne permettent pas aux « travailleurs » de bénéficier, même partiellement, du surcroît de production obtenu. N'oublions pas non plus que les placements spéculatifs y sont beaucoup plus rentables que les investissements productifs.

Pour mobiliser « l'épargne-travail-disponible », certains pourraient penser à une solution autoritaire, mais d'une part elle s'identifierait trop aux pratiques révolues et combattues par les nationalismes, et d'autre part il n'est pas certain que son « coût » ne soit pas prohibitif.

Pour le moment, l'expérience coopérative à Aïn Jdida semble avoir réussi en ce qui concerne cette mobilisation du travail disponible et sa rémunération. Mais s'inscrivant dans un contexte socio-économique qui lui est par nature hostile et dont elle constitue par son existence la négation absolue, nous verrons en conclusion de cette étude qu'il est à craindre que la trop grande réussite des coopératives la fasse « absorber » par les structures environnantes.

C) L'erreur du morcellement d'une propriété en lots individuels a été évitée à Aïn Jdida

La note de présentation d'un rapport du mois de décembre 1962,

concernant la situation et les possibilités de mise en valeur à Aïn Jdida, contient les renseignements sur les points suivants :

« La propriété « Aïn Jdida » fut lotie sous forme d'unités de production à caractère coopératif...

60 attributaires y furent installés par Sa Majesté le Roi. L'effectif total fut divisé en 3 groupes de 20 attributaires formant les unités de production, A, B, et C. Il fut attribué une superficie de 9,75 ha aux cultivateurs de A et 8,55 ha à ceux de B et C.

Un statut de la coopérative d'exploitation et un cahier des charges furent rédigés.

L'Etat propriétaire du fonds s'est engagé à financer les investissements et à équiper rationnellement l'exploitation ».

Certains passages de cette citation peuvent paraître contradictoires et prêter à confusion : a-t-on attribué à Aïn Jdida des lots individuels dont le parcellaire aurait été connu par chaque attributaire ?

En réalité, il n'en fut rien. La division du domaine en 3 zones alla de pair avec la constitution de trois groupes d'agriculteurs, chacun d'entre eux « affecté » à l'une de celles-ci.

Aussi, dans l'éventualité d'un partage, d'une « melkisation », aucun attributaire ne peut prétendre à revendiquer une partie bien précise de la zone qui est réservée à l'activité agricole en commun.

Les superficies mentionnées plus haut représentent en quelque sorte « les actions », les parts égales de chacun, tant en droits qu'en obligations, dans tout ce qui concerne l'exploitation des terres de son unité de production.

D) La coïncidence des intérêts individuels et collectifs

Puisque personne « ne connaissait sa parcelle », la pensée de faire un travail, des avances à la terre, des investissements qui, en fin de compte, profiteraient au voisin, était exclue. On contrecarrait de ce fait les effets négatifs des motivations individualistes et égoïstes qui auraient paralysé en grande partie la participation à l'effort collectif de mise en valeur. Les intérêts présents et futurs de tous et de chacun coïncidaient à ce moment très étroitement : les intentions de la puissance publique, « propriétaire du fonds » restant inconnues et imprévisibles, il était compréhensible et préférable pour les membres des unités de production, dans le cas d'un éventuel partage, de bénéficier de terres dont la valeur aurait augmenté depuis l'allotissement.

Dans ce même ordre d'idées, il est vraisemblable que les coopérateurs ont pu comprendre cette expérience de travail rural en commun comme un stage et un examen ouvrant la voie à la melkisation des lots. Mais, le cas échéant, il était clair que la réussite collective conditionnait cette décision. Par conséquent, tous les attributaires avaient les mêmes intérêts et étaient en droit d'exiger de chacun une adhésion et une participation effective à l'activité agricole en commun. Ainsi, par la force des choses, cet ensemble d'attributaires-coopérateurs, animés par des motivations semblables, a simultanément assumé la fonction d'un entrepreneur, d'un exploitant qui gère un domaine d'un seul tenant et celle de la main-d'œuvre salariée d'une grande propriété.

L'organisation du travail rural va d'ailleurs refléter cette coïncidence des intérêts et des fonctions, l'effort de chacun et de chaque équipe étant soumis à l'appréciation de tous.

E) L'organisation du travail rural en commun à Aïn Jdida

— Initialement, les 60 attributaires furent répartis en trois unités de production de 20 membres chacune.

— Chaque coopérative était « installée » sur le tiers de la propriété : son activité est donc territorialement bien délimitée.

— La zone de chaque coopérative était à son tour divisée en deux parties égales, deux équipes de travail de 10 membres correspondant à celles-ci : l'activité agricole de l'équipe, ou « kheddām », s'exerce sur des terres qui lui sont exclusivement réservées : la responsabilité de la mise en valeur de la zone de chaque coopérative était de ce fait elle aussi délimitée d'une façon précise.

— Chaque équipe élit en son sein, un chef, un « mokaddem » qui assure la direction et la surveillance du travail en commun. A la fin de la journée, les membres d'une équipe se réunissent et font le bilan de l'activité du groupe, en appréciant l'effort de chacun (critiques, remarques, etc...). Les tâches du lendemain sont ensuite réparties.

— Il faut signaler que les attributaires n'effectuent jamais les mêmes travaux, l'équipe organisant un roulement entre ses membres : on ne recherche donc pas une spécialisation, car l'accepter ce serait en quelque sorte pour chacun admettre la condition d'ouvrier salarié et nier celle de « propriétaire en puissance » d'une partie de la zone exploitée collectivement.

— La division de la propriété en plusieurs zones d'activité n'empêche en aucune façon le contrôle du travail d'une équipe par une autre ; une coopérative peut d'ailleurs critiquer le travail d'une ou des deux autres.

Pour des problèmes concernant l'équipe ou la coopérative, l'assemblée de cette dernière peut se réunir et prendre la décision qui s'impose : sanctions, amendes, etc... Si les questions à débattre dépassent ce cadre, ce sera l'assemblée des coopératives qui se réunira.

— Il faut cependant noter le rôle de l'agent de contact du C.M.V. qui est en permanence à Aïn Jdida : tout en veillant au respect des plans de culture, il surveille le travail des attributaires et signale les absences. Sa présence et la fréquence des réunions groupant les attributaires ou leurs représentants et ceux du centre de mise en valeur expliquent l'orientation parallèle de l'activité agricole des trois unités de production dans le sens d'une croissance considérable du produit collectif et de sa diversification ainsi que d'une participation croissante à l'économie de marché.

III. - LA CROISSANCE DU PRODUIT DE L'ACTIVITE COLLECTIVE

A) Le produit collectif a presque triplé en 4 ans

La croissance des produits brut et net observée dans les unités de production d'Aïn Jdida donne une idée « quantitative » de leur réussite. En quatre campagnes au cours desquelles le travail agricole a été organisé sous une forme coopérative, le produit exprimé en « brut » ou en « net » a crû dans la proportion de 1 à 2,8, soit presque le triple en 1964-65 par rapport à 1961-62 ; exprimé en valeur absolue, en dirhams, nous voyons qu'au bout de 4 ans, ces unités ont obtenu un produit brut supérieur de 86 800 par rapport à celui de la première année, et un produit net accru de 65 900 dirhams.

Taux d'accroissement du produit brut collectif

	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Produit brut (en DH)	47 703	58 382	108 509	134 505
100 en 1961-62	100	122	227	282
100 période précédente	100	122	186	124

Evolution du produit net collectif

	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Produit brut (en DH)	35 811	35 354	74 749	101 717
100 en 1961-62	100	99	208	204
100 période précédente	100	99	210	136

B) Les rythmes d'accroissement des revenus et des dépenses

Au cours des 4 campagnes agricoles, de 1961 à 1965, la croissance des différents éléments du produit et des « dépenses » ne s'effectue pas à un rythme régulier. On assiste dès la quatrième campagne à un ralentissement de la croissance du produit qui n'en demeure pas moins bien supérieure à ce l'on peut observer dans les autres secteurs de l'activité économique du pays : le produit net collectif a crû en 1963-64 de 84, contre 36 en 1964-65 ; le produit brut collectif, pour les mêmes campagnes agricoles, respectivement 86 et 24 % (voir graphique « Rythmes d'accroissement des revenus et des dépenses »).

	1962-63	1963-64	1964-65
Revenu brut collectif	22	86	24
Dépenses	96	45	—3
Revenu net collectif	—1	111	36
Revenu en nature	115	14	50
Revenu en espèces	—24	186	9
Revenu net « collectif et privé » ..	32	61	19

Notons que le produit net collectif croît plus vite que le produit brut collectif. La stabilisation des dépenses (—3 % en 1964-65) semble indiquer que le système de production actuel a atteint un palier : l'introduction de cultures nouvelles (coton, cornichons) et l'extension de l'opération d'élevage collectif pourrait déclencher le franchissement de ce plafond de dépenses, mais aussi entraîner une nouvelle reprise de la croissance du produit des Unités de Production d'Aïn Jdida.

C) Le revenu net « collectif » par attributaire a plus que triplé

On évalue le revenu dont dispose chaque personne dans le périmètre du Haouz à 150 dirhams, soit pour un foyer de 5 personnes, 750 dirhams.

A Aïn Jdida, en 1961-62, le revenu net total (« collectif + privé ») était déjà supérieur à cette moyenne : 1 103 dirhams par attributaire, soit 220 dirhams par personne. En 1964-65, il atteint 3 205 dirhams par attributaire, soit pour un foyer de 5 membres, 640 dirhams. Comparé à la moyenne du Haouz (15 dirhams par personne), on constate que le revenu net obtenu dans les Unités de Production d'Aïn Jdida est 4 fois plus élevé.

Si l'on ne tient compte que du revenu net collectif (2 119 DH), ce rapport n'en demeure pas moins sensiblement égal à 3 (2,8 fois plus).

Les revenus nets par attributaire

	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Revenu net « collectif »	651	736	1 625	2 119
Revenu net « collectif + privé » ..	1 103	1 677	2 813	3 205
Revenu net journalier « collectif »	2,17	2,45	5,42	7,06
Revenu net journalier « collectif + privé »	3,68	5,59	9,38	10,68

Rythmes de croissance du revenu net par attributaire

en indice

	1961-62	1962-63	1963-64		1964-65	
	A	A	A	B	A	B
Revenu net « collectif »	100	113	250	221	325	130
Revenu net « collectif + privé »	100	152	255	167	290	114

A : 100 en 1961-62.

B : 100 la campagne précédente.

Le revenu net journalier « collectif + privé » par attributaire était de 3,68 dirhams en 1961-62, contre *plus de 10 dirhams*, 3 campagnes agricoles plus tard (10,68 DH en 1964-65).

Le revenu net journalier « collectif » représente cette même année agricole les 7/10èmes de ce revenu (soit 7,06 DH par attributaire).

La croissance du revenu net collectif a été relativement faible lors de la seconde et de la dernière campagnes étudiées (13 % et 30 %), mais a atteint un taux très élevé au cours de la troisième campagne (121 % d'accroissement en 1963-64 par rapport à 1962-63).

Le revenu net « collectif + privé » a très fortement augmenté au cours de la seconde campagne agricole (constitution de troupeaux « privés »). Sa croissance a été ensuite nettement moins élevée que celle du revenu net collectif pour n'atteindre que 14 % en 1964-65.

D) La part du produit « privé » dans le produit total s'est stabilisée

Un autre « indicateur » de réussite, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, est celui de l'évolution de la part du produit collectif dans le produit total.

On pourrait penser, en effet, que les résultats de l'activité agricole organisée en commun pourraient être affectés à l'achat de troupeaux en « privé » ou de terres. L'activité collective servirait ainsi à créer les facteurs de sa propre disparition. Ce qui sera peut-être vrai lorsque ces résultats deviendront très importants, permettant ainsi l'investissement des surplus obtenus collectivement dans l'achat individuel de terres, de troupeaux, semble avoir commencé à Aïn Jdida, mais ce « phénomène », normal et prévisible, n'a pas encore atteint une dimension inquiétante.

Part des revenus « collectifs » dans le produit brut

	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Produit collectif	66	56	66	72
Produit individuel (1)	34	44	34	28
Produit total	100	100	100	100

(1) Elevage privé uniquement.

Pour le moment, le produit collectif par rapport au produit total dont les éléments nous sont connus, représente les 72 %. En 1961-62, il représentait les 2/3 et l'année suivante 56 seulement. Corrélativement à cette baisse, le produit individuel du bétail privé passait de 24 854 DH à 45 075 DH (soit de 1 à 2,5). Les « apprentis-coopérateurs » ont dû réagir de cette façon aux risques que devait représenter cette aventure coopérative dans laquelle on leur demandait de s'engager : la constitution d'un troupeau privé représentait en quelque sorte, en cas d'échec ultérieur, une bouée de sauvetage, un garde-fou.

La croissance du produit de l'activité collective a provoqué le ralentissement et la stabilisation de la part du produit de l'élevage privé, puis en 1964-65 sa diminution : 28 % contre 34 % lors de la campagne précédente et 44 % en 1962-63 (voir graphique « Evolution du produit total »).

E) Une ombre au tableau : le problème de l'endettement

Les Unités de Production d'Aïn Jdida, comme d'ailleurs toutes les autres unités de production « en commun » ou « individuelles » du Haouz, sont endettées envers les S.O.C.A.P. et les Centres de Mise en Valeur. Cet endettement n'a cessé d'aller en augmentant d'une campagne agricole à l'autre. L'ensemble des Unités de Production « en commun » devait aux S.O.C.A.P. et aux Centres de Mise en Valeur, à la date de 30.9.1963, 90 700 DH environ, et 104 580 DH au 30.9.1964, soit 20 % d'augmentation en une campagne agricole.

En ce qui concerne plus particulièrement Aïn Jdida, l'évolution de l'endettement a été la suivante :

Evolution de l'endettement

	au 30-9-62	au 30-9-63	au 30-9-64	au 30-9-65
Dette	8 113	16 023	13 573	14 973
Accroissement par rapport à la campagne précédente (DH)	—	7 909	—2 449	1 400
en %	—	+97	—15	+10

Nous voyons que les Unités de Production d'Aïn Jdida ont fait un effort pour rembourser une partie de leurs dettes à la fin de la campagne 1963-64 (— 15 % d'endettement). Mais au 30.9.1965, l'endettement atteignait 15 000 DH environ (soit 310 DH par attribuaire). Notons également que le volume de l'endettement semble s'être stabilisé autour de 14 000 DH ces 2 dernières campagnes agricoles, en même temps que les « dépenses » se stabilisaient autour de 33 000 DH (33 768 en 1963-64 et 32 788 en 1964-65).

Part de l'endettement dans les dépenses

	1962-63	1963-64	1964-65
I Endettement DH	16 022	13 573	14 973
II Dépenses DH	23 028	33 760	32 788
I / II en %	66	41,5	42,5

La part de l'endettement dans les dépenses confirme cette constatation : le « système » de production paraît avoir atteint dans les conditions actuelles un certain équilibre : stabilisation du volume des dépenses à un certain niveau ; stabilisation de l'endettement corrélativement à celle des dépenses (4/10èmes du montant de ces dernières).

Il n'en demeure pas moins que s'il était normal de « tolérer » un accroissement de l'endettement pendant une période de 4 à 5 ans (ce qui pourrait tenir lieu de crédit à moyen terme), il l'est beaucoup moins de continuer à accepter cette situation, enlevant ainsi à cette expérience une grande partie de sa signification sur le plan économique.

IV. - DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE ET EVOLUTION DES RENDEMENTS

A) La décéréalisation et la diversification des cultures

Dans le secteur traditionnel, la céréaliculture occupe en général 80 % à 85 % des superficies ensemencées. A Aïn Jdida, après ces quelques campagnes agricoles d'expérience coopérative, les 3 grandes céréales d'hiver (blé dur, blé tendre et orge) n'occupent plus que 64 % contre 88 %, deux années auparavant. L'année agricole 1961-62

Diversification des cultures

	1961-62		1962-63		1963-64		1964-65	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Blé dur	6	4	39	23	30	22	29,5	19
Blé tendre	5	4	28	16	24,4	18	21	14
Orge	40	37	83	49	61,5	45	47	31
Total	59	45	150	88	115,9	85	97,5	64
Maïs	22,5	17	—	—	—	—	8,5	5
Fèves	30,5	23	4	2	6,3	5	8	5
Maraîchage	14,6	11	13	8	11,2	8	30,3	20
Cultures fourragères	3	2	3	2	3	2	3	2
Coton	0	0	0	0	0	0	6	4
TOTAL	129,6	100	170	100	136,4	100	153,3	100

fut exceptionnellement mauvaise (produit brut à l'ha pour ces 3 céréales : 49,4 DH), aussi nous ne la prenons pas comme terme de comparaison significatif. L'année précédente ne dément d'ailleurs pas le caractère « céréalier » des Unités de Production d'Aïn Jdida avant qu'elles ne se soient engagées véritablement dans l'expérience coopérative (112 haensemencés en blé dur, blé tendre et orge pour une superficie totale de 150 ha, soit les 3/4).

Une autre constatation revêt encore plus de signification en ce qui concerne l'abandon de l'économie de subsistance : la place de plus en plus réduite de l'orge. Les superficies consacrées à l'orge ont évolué ainsi :

La réduction des superficies consacrées à l'orge

	A Orge (ha)	B Céréaliculture d'hiver (ha)	C Cultures annuelles (ha)	A/B	A/C
1960-61	80	112	150	72	53
1961-62	48	59	129,6	81	37
1962-63	83	150	170	55	49
1963-64	61,5	115,9	136,4	53	45
1964-65	47	97,5	153,3	48	31

En 1960-61, 80 hectares étaient ensemencés en orge.

Elle occupait alors plus de la moitié de la superficie des cultures annuelles, et 72 % de celles des 3 grandes céréales d'hiver contre respectivement 31 % et 48 % en 1964-65, 47 hectares seulement étant réservés à l'orge.

L'extension du maraîchage lors de la dernière campagne étudiée ainsi que l'apparition d'une culture industrielle, le coton, complètent cette série de constatations positives. Les cultures maraîchères sont pratiquées sur 30 hectares en 1964-65 contre seulement le tiers l'année précédente. Elles représentent 20 % des superficies cultivées, le coton n'en représentant actuellement que 4 %.

B) La diversification du produit brut collectif

La décéréalisation et l'extension des superficies consacrées au maraîchage ont naturellement pour conséquence la diversification du produit brut collectif où les cultures annuelles ne représentent plus que 26 % contre 49 % en 1962-63 alors que la part du maraîchage passe pendant la même période de 25 à 36 %.

En valeur absolue, le produit des cultures annuelles n'augmente, au cours des 3 dernières années, que de 5 700 DH, celui du maraîchage, qui a triplé, de 33 500 DH.

La part du produit de l'arboriculture varie considérablement d'une année à l'autre (18 % en 1961-62, 50 % et 29 % en 1962-63 et 1964-65).

La diversification du produit brut collectif

	1961-62		1962-63		1963-64		1964-65	
	DH	%	DH	%	DH	%	DH	%
Cultures annuelles	5 743	12	28 694	49	24 517	22,5	35 030	26
Olives	20 000	42	10 450	18	54 006	50	38 796	29
Maraîchage	19 080	40	14 630	25	22 966	21	48 160	36
Salaires, travaux, etc.	2 880	6	4 608	8	7 020	6,5	0	0
Elevage collectif .	0	0	0	0	0	0	4 500	3
Coton	0	0	0	0	0	0	8 019	6
Total	47 703	100	58 382	100	108 509	100	134 505	100

Les deux nouvelles activités, le coton et l'élevage collectif, représentent près du dixième du produit brut collectif (respectivement 6 et 3 %).

C) Evolution de la productivité

L'amélioration des rendements de l'arboriculture et du maraîchage ont contribué dans une première phase à l'augmentation rapide du produit brut collectif, et par conséquent à accroître la part des productions commercialisables.

Le tableau suivant donne une idée de cette progression, le produit brut à l'hectare des cultures maraîchères passant de 700 DH en 1960-61 à 2 050 DH en 1963-64, le produit brut par pied d'olivier

Evolution des produits bruts

	1960-61	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
<i>Maraîchage :</i>					
Superficie	9	14,6	13	11,2	30,3
Produit brut	6 300	19 080	14 630	20 966	48 160
Produit à l'hectare ..	700	1 307	1 126	2 050	1 569
En indice (100 = 1960-61)	110	188	162	290	227
<i>Céréaliculture :</i>					
Superficie	112	59	150	116	97,5
Produit brut	0	2 918	27 780	24 228	28 860
Produit à l'hectare ..	0	49,4	185,2	208,8	290
En indice (100 = 1962-63)	—	—	100	113	156
<i>Arboriculture (oliviers) :</i>					
Arbres productifs	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
Produit brut	7 875	20 000	10 450	54 006	38 796
Produit par arbre	3,75	10	5	25,7	18,4
En indice (100 = 1960-61)	100	265	133	685	490

étant multiplié par 6,85 au cours de la même période. Si l'on juge que 1960-61 ne constitue pas une année « moyenne » puisque marquée par la sécheresse, et que l'on compare les résultats obtenus par rapport à 1961-62, il n'en demeure pas moins que le produit brut à l'hectare du maraîchage qui était alors de 1 307 DH, atteint en 1963-64 2 050 DH, soit 46 % d'augmentation. En ce qui concerne le produit à l'arbre des oliviers, l'augmentation est encore plus considérable (en DH de 10 à 25,7 soit en pourcentage : + 157 %).

Lors de la dernière campagne étudiée (1964-65), l'extension considérable des superficies consacrées au maraîchage (de 11,2 ha à 30,3 ha en une année) semble avoir provoqué une baisse du produit brut de ces cultures (de 2 050 DH/ha à 1 589 DH/ha, soit moins 23 %). Le produit des oliviers a lui aussi diminué de 25,7 DH/arbre à 18,4, soit moins 28 %).

Relativement, la stagnation du produit brut à l'hectare de la céréaliculture d'hiver illustre également l'orientation prise par les Unités de Production d'Aïn Jdida qui accordent de moins en moins de place et par conséquent de temps à ces spéculations agricoles pour concentrer leurs efforts et leurs ressources en eau permanente sur des activités plus rentables : maraîchage, arboriculture, élevage collectif et coton tout dernièrement.

Néanmoins, au cours des 3 dernières campagnes agricoles, le produit brut à l'hectare des 3 céréales, blé dur, blé tendre et orge, a augmenté de 105 DH atteignant 290 DH/ha (+ 57 %). La réduction considérable des superficies consacrées à ces cultures semble donc avoir provoqué un accroissement des rendements comme le confirme le tableau suivant.

Evolution des rendements

	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Blé dur qx/ha	1,66	3,47	5,93	9,83
Blé tendre qx/ha	5,20	4,05	2,70	9,28
Orge qx/ha	1,44	9,67	10,27	5,63
Maïs qx/ha	1,11	—	—	12
Fèves qx/ha	2	3,5	1,35	10,62

Avoisinant 10 qx/ha (blé dur, fèves, blé tendre) ou dépassant ce niveau (maïs 12 qx/ha), tous les rendements obtenus en 1964-65

sont relativement élevés si on les compare à ceux qui sont habituels en secteur agricole « traditionnel ».

L'orge est la seule culture dont les rendements aient baissé en 1964-65 (— 45 % par rapport à 1963-64).

D) La valorisation des ressources en eau

Les ressources en eau permanente dont disposent les Unités de Production d'Aïn Jdida sont fournies essentiellement par une rhétara (16,6 l/s soit 523 497 m³ par an). Des ressources plus occasionnelles et dont les volumes sont mal connus proviennent de la Séguia Taouelt (5/32èmes du débit) et des crues de l'Oued Issil. Il est donc plus exact de calculer la valorisation du m³ d'eau en fonction d'un niveau moyen des besoins en eau des cultures pratiquées.

Besoins en eau et produit du secteur irrigué

	Superficie ha	Besoins à l'ha m ³ /ha	Total	Produit brut du secteur irrigué	
				DH	%
Oliviers	60	4 500	270 000	38 796	38
Fèves	(8)	(en intercalaire)	—	3 320	3
Marafchage	30	12 500	375 000	48 160	47
Luzerne	3	12 800	38 400	4 500	4
Coton	6	9 000	54 000	8 019	8
Ensemble du secteur irrigué .	99	7 448	737 400	102 795	100

Si l'on rapporte le produit brut de la zone d'irrigation pérenne en 1964-65 aux besoins en eau des cultures pratiquées, la valorisation du m³ d'eau permanente est sensiblement égale à 0,14 DH.

$$\text{Produit brut par m}^3 \text{ d'eau : } \frac{102\,795 \text{ DH}}{737\,400} = 0,139 \text{ DH}$$

E) La valorisation de l'hectare cultivé (zone irriguée et « bour »)

Le produit brut à l'hectare de ces zones est évidemment très différent. Il s'établit ainsi en 1964-65 :

	<u>Produit brut (DH)</u>	<u>Superficie (ha)</u>	<u>Produit brut/ha</u>
Zone irriguée ...	102 795	99	1 038
Bour	31 710	106	299
TOTAL ...	134 505	205	656

La valorisation de l'hectare cultivé est légèrement supérieure à 655 DH pour l'ensemble des deux zones ; le produit brut à l'hectare de la zone « bour » n'en reste pas moins celui que nous observons en moyenne en culture traditionnelle (300 DH/ha). Il est 3,5 fois plus petit que le produit de la zone irriguée (1 038 DH). Ce dernier résultat semble d'ailleurs assez faible puisque l'on estime qu'un hectare en irrigué devrait produire 5 fois plus qu'un hectare en sec. Mais les possibilités d'atteindre ce rapport subsistent.

En effet, la production sur laquelle on pourrait aisément agir, le maraîchage, représente 47 % du produit brut de la zone irriguée. Or le produit brut à l'hectare du maraîchage n'est actuellement que de 1 589 DH/ha. En le portant à un niveau tout à fait moyen (2 500 DH/ha), le produit total de la zone irriguée se serait élevé à 129 600 DH (1 310 DH/ha). Même dans ces conditions, la valorisation de l'hectare en irrigué n'aurait été qu'un peu plus de 4 fois supérieure à celle que l'on obtient en bour.

F) Taux d'emploi et valorisation de la journée de travail

a) Le taux d'emploi : activité collective.

Les 48 attributaires ont réservé à l'activité agricole en commun près de 8 800 journées de travail au cours de la campagne 1964-65.

Chaque attributaire a consacré 183 journées de travail à la coopérative, soit sur la base de 250 jours par an, un taux d'emploi supérieur à 70 %.

$$\text{Taux d'emploi : } \frac{183}{250} = 73$$

L'emploi à l'hectare cultivé reste cependant assez faible et peu supérieur à ce qu'il est en céréaliculture : 41 journées, compte tenu de l'élevage collectif et de la commercialisation.

On peut donc estimer que chaque coopérateur dispose de 70 journées d'activité agricole « individuelle » : bétail privé et sa commercialisation ainsi que celle d'une fraction de sa part du produit

Activité collective

Emploi au cours de la campagne 1964-65

	ha	j/travail à l'ha	j/travail
Blé dur, blé tendre, orge	97,5	17	1 657
Mais	8,5	28	238
Fèves	8	14	112
Maraiçage	30,3	80	2 424
Cultures fourragères	3	50	150
Coton	6	94	564
Oliviers	60	40	8 400
Élevage collectif	—	—	2 190 (1)
Commercialisation	—	—	312 (2)
TOTAL	213,3	41	8 787

(1) 2 personnes par jour pour chacune des 3 étables.

(2) 2 personnes par coopérative toutes les semaines.

collectif en nature qui excède les besoins alimentaires des membres du foyer.

b) La valorisation de la journée de travail.

Si l'on suppose que l'ensemble du produit net dégagé par l'activité collective est réservé à la rémunération des 8 800 journées de travail, la valorisation de chacune d'entre elles atteindrait plus de 11 DH.

$$\frac{\text{Produit net collectif}}{\text{Emploi (activité en commun)}} = \frac{101\,700 \text{ DH}}{8\,800 \text{ j/travail}} = 11,55 \text{ DH}$$

Si l'on néglige les frais afférents à l'activité individuelle (élevage extensif), la valorisation de la journée de travail pour l'ensemble du produit net (« collectif + privé ») reste peu différente de 10 DH.

$$\frac{153\,850 \text{ DH}}{250} = 9,75 \text{ DH}$$

Soit plus de 2 fois le salaire versé par la Promotion Nationale pour une journée de travail.

V. - UNE PARTICIPATION CROISSANTE A L'ECONOMIE DE MARCHÉ

A) Les facteurs favorables

Aïn Jdida est située à environ 10 km au Sud-Est de Marrakech le long de la piste du Souk el Had du Ghiat. La proximité et l'importance de cette agglomération urbaine constitue le premier facteur favorable à l'extension de la participation des Unités de Production d'Aïn Jdida à l'économie de marché.

Le groupement en coopératives des cultivateurs de ces Unités de Production entraîne une conséquence encore plus importante dans le domaine de la commercialisation : les acheteurs des productions agricoles n'auront plus en face d'eux des dizaines de petits offreurs pressés de liquider leurs faibles apports. D'autre part, le besoin en liquidités nécessaires aux périodes des moissons et des labours se fait beaucoup moins sentir du fait des fournitures de services et de prêts des Centres de Mise en Valeur et des S.O.C.A.P. : les agriculteurs ne sont plus obligés, dans ces conditions, de vendre sur pied leur récolte d'olives au moment des labours et des semailles à des cours n'atteignant pas souvent la moitié de leur valeur quelques semaines plus tard.

Autre conséquence, l'organisation actuelle permet aux responsables des Centres de Mise en Valeur de susciter des activités nouvelles en facilitant l'octroi de prêts (crédit de la Caisse Nationale de Crédit Agricole pour l'opération embouche) et en passant des contrats avec les Unités de Production (coton) ou les mettant en contact avec des industriels qui leur assurent des débouchés pour de nouveaux produits (introduction d'une nouvelle culture maraîchère : les cornichons en 1964-65).

B) Le produit collectif commercialisé a plus que doublé (de 1 à 2,4)

Les revenus en « espèces » occupent, chaque campagne agricole, une place de plus en plus importante dans le produit brut collectif. Cependant, lors de la seconde campagne étudiée (1962-63), on assiste à une augmentation considérable du produit en nature (en indice de 100 à 215) et à une diminution du produit commercialisé. Les premiers résultats ont donc été affectés à la satisfaction des besoins des foyers, ce qui constitue une observation conforme à toutes les prévisions concernant les premiers surplus agricoles consacrés à l'autoconsommation.

Revenus en espèces, en nature, revenu brut « collectif »

	1961-62		1962-63		1963-64		1964-65	
	DH	%	DH	%	DH	%	DH	%
I - Nature	15 780	33	33 949	58	38 568	35	57 980	43
II - Espèces	31 923	67	24 433	42	69 941	65	76 525	57
Revenu brut total .	47 703	100	58 382	100	108 509	100	134 505	100
Dépenses	11 892	25	23 028	39	33 760	31	32 788	24
Revenu net total ..	35 811	75	35 354	61	74 849	69	101 717	76

En 1964-65, on constate que le produit commercialisé s'élève à 76 525 DH, soit 44 600 DH de plus qu'en 1961-62. Notons qu'il représente 57 % du produit brut collectif contre 65 % en 1963-64. Cette baisse est due au fait que les coopérateurs se sont partagés une récolte d'olives d'une valeur de 12 750 DH qui figure dans le poste « Produit en nature ». Ces olives ont été transformées en huile, chaque attributaire recevant l'équivalent de 265 DH, soit pour une année 79,5 litres d'huile à 3 DH le litre, ou 9,5 litres par mois.

C) **La production commercialisée est de plus en plus diversifiée** ⁽¹⁾

Lors de la première campagne étudiée, la vente de la récolte d'olives constituait l'origine principale des revenus en espèces, le maraîchage n'intervenant que pour un peu plus du quart, « les salaires et travaux extérieurs pour 9 % ».

En 1964-65, le maraîchage procurait la moitié des liquidités, les olives seulement le tiers. Deux nouvelles activités, une culture industrielle, le coton, et l'élevage collectif (opération d'embouche) interviennent respectivement pour 10 % et 6 % du total des revenus en espèces obtenus par les coopérateurs.

(1) Voir graphique : Composantes des revenus en « espèces ». Activité collective.

Composition du produit en « espèces »

	1961-62	1962-63	1963-64	1964-65
Olives	63	43	67	33
Maraîchage	28	38,5	23	51
Coton	—	—	—	10
Elevage collectif	—	—	—	6
Salaires, travaux extérieurs .	9	18,5	10	—
TOTAL	100	100	100	100

Notons que le compte rendu d'activités de la campagne agricole 1964-65 ne fait pas mention des « Salaires et Travaux Extérieurs » qui représentaient précédemment 10 à 20 % des « Revenus en Espèces ».

D) Apparition de productions commercialisables dans leur totalité

La production maraîchère était commercialisée en 1962-63 à 64 %. En 1964-65, ce pourcentage atteint 80 % (38 960 DH). La récolte d'olives n'est commercialisée qu'à 66 %, mais il faut noter que l'équivalent de 12 750 DH d'olives a servi à la fabrication d'huile distribuée aux attributaires. Les deux nouvelles activités en 1964-65, le coton et l'élevage collectif (opération d'embouche), contribuent à l'accroissement du revenu « en espèces » puisque les productions sont livrées sur le marché dans leur totalité.

Parts des productions commercialisées

	1962-63	1963-64	1964-65
Maraîchage	64	69	80
Olives	100	87	66
Coton	—	—	100
Collectif d'embouche	—	—	100

E) Le revenu monétaire « net » collectif = 1 284 DH par attributaire en 1965

La commercialisation a porté en 1964-65 sur une production agricole de 76 525 DH, procurant ainsi à chaque attributaire environ 1 600 DH (1 594 DH). Déduction faite de l'endettement, 310 DH, les disponibilités monétaires « nettes » par attributaire s'élèvent à 1 284 DH, soit les 4/5 de l'ensemble du revenu en « espèces » obtenu par la commercialisation d'une partie de la production. On comprend mieux dans ces conditions que les attributaires hésitent à rembourser totalement ce qu'ils doivent, préférant garder par devers eux le produit monétaire de leur activité collective. Mais il paraît plus exact pour apprécier les possibilités de remboursement de tenir compte des revenus de l'activité « privée ».

Au terme de la campagne 1964-65, les frais de campagne s'élevaient à 32 788 DH et les endettements à 14 973 DH, les attributaires ayant remboursé la différence, soit 17 815 DH (par attributaire : 371 DH). Les liquidités disponibles par attributaire se répartissent ainsi :

Revenu en espèces	=	2 680 DH
dont — activité collective	=	1 594 DH
— activité privée	=	1 086 DH
Remboursement	=	371 DH
Dette restante	=	310 DH

Si l'on suppose que les revenus du bétail privé bénéficient également aux coopérateurs, le revenu monétaire total par foyer atteint 2 680 DH. Le revenu monétaire actuellement disponible, en tenant compte des remboursements effectués en 1964-65 (371 DH), s'élève à plus de 2 300 DH, et le revenu monétaire « net » de toute dette légèrement inférieur à 2 000 DH (1 989 DH). Dans l'hypothèse d'une plus ou moins égale répartition du revenu du bétail individuel, on s'aperçoit qu'un effort de remboursement peut être « consenti » par les attributaires et, nous semble-t-il, « entrepris » par les responsables des Centres de Mise en Valeur.

VI. - L'ACTION DE MISE EN VALEUR DES UNITES DE PRODUCTION RESTE INSUFFISANTE

A) L'activité collective s'exerce sur 44 % de la superficie exploitable

La superficie exploitée en 1964-65 à Aïn Jdida atteint à peine

205 ha. Or la superficie exploitable, déduction faite des habitations, chemins, etc... est de 463 ha. L'activité agricole a donc été concentrée sur bien moins de la moitié de la superficie cultivable (44,5 %). La répartition ⁽¹⁾ de l'occupation du sol dans les deux zones s'établit ainsi :

	I Superficie cultivable	II Superficie cultivée	en % II / I
Zone irrigable	129	99	77
Zone bour	334	106	32
Total	463	205	44

Par foyer d'attributaire, l'activité agricole collective a occupé une superficie légèrement supérieure à 4 ha.

Zone irriguée	2,05 ha
Zone bour	2,2 ha
Total	4,25 ha

La zone non cultivée, 259 ha, a servi de terres de parcours au bétail privé des attributaires, soit pour chacun une moyenne de plus de 5 ha.

Pour la campagne 1964-65, la répartition de la superficie exploitable entre les deux types d'activité, « en commun » et « privé », est donc la suivante :

Activité collective	205 ha	44 %
Activité individuelle	258 ha	56 %
Total	463 ha	100 %

Ce type d'activité individuelle (élevage extensif) occupe en superficie une place plus importante que celle qui est réservée à l'activité collective. Dans la mesure où un petit nombre d'attributaires posséderait la quasi-totalité du bétail « privé », toute action de mise en culture des terres non ensemencées en 1964-65 se heurtera à leur opposition.

Quoi qu'il en soit, cette activité « privée » constitue un trop grand « détournement » des ressources communes qui sont affectées à des fins individuelles.

(1) Voir graphique : Représentation schématique de l'utilisation de la superficie exploitable

B) La mise en valeur varie fortement d'un type d'activité à l'autre

L'utilisation de la superficie exploitable en 1964-65 peut se répartir en 3 zones (irrigué, bour cultivé, bour non cultivé). Les deux premières étant celles où l'activité agricole s'effectue en commun.

Mise en valeur des trois zones

	Superficie		Produit brut		Produit brut
	Ha	%	DH	%	DH/ha
A) Activité en commun					
— I irrigué cultivé	99	21,5	102 795	55	1 038
— II bour cultivé	106	23	41 710	22	396
ensemble de la zone	205	44,5	144 505	77	704
B) Activité individuelle					
— III Zone non cultivée	258	55,5	42 100	23	163
Ensemble de la superficie exploitable	463	100	186 605	100	403

La valorisation de ces trois zones par le type d'activité agricole qui y est organisé doit tenir compte de « l'affectation » du produit d'une zone à une autre, ou en d'autres termes du type d'activité collectif à l'élevage individuel :

— Le produit brut du bour cultivé est dans ce tableau augmenté de 10 000 DH : valeur de la production de paille non comptabilisée dans les tableaux précédents car il est très malaisé d'estimer cette production si on n'en connaît pas l'utilisation. Néanmoins lorsqu'elle sert à l'élevage, le kilo de paille peut être comptabilisé à 0,10 DH ; soit à Aïn Jdida, 1 000 qx pour une valeur de 10 000 DH.

— Le produit brut de la zone non cultivée (élevage individuel) est donc diminué de 10 000 DH, valeur de la production de paille qui doit servir à alimenter le bétail « privé » des attributaires.

La valorisation de ces terres nues est de ce fait « théoriquement » égale au produit brut du bétail individuel diminué de la valeur de la production de paille.

Compte tenu de cette « affectation », la mise en valeur d'Aïn Jdida, selon le type d'activité, se caractérise par les données suivantes :

— *La valorisation de la zone d'activité collective* (44 % de la superficie exploitable, 77 % du produit total) peut s'exprimer par le chiffre du produit brut à l'hectare : 707 DH/ha.

— *L'élevage extensif individuel sur les terres non cultivées*, sur près de 56 % de la superficie, ne procure que 23 % du produit total, soit un produit à l'hectare de : 163 DH/ha.

En comparant les produits bruts à l'hectare des différentes zones à celui de l'élevage extensif « privé », nous obtenons les rapports caractéristiques suivants :

Elevage extensif « privé »	= 1
Bour cultivé	= 2,40
Ensemble de la superficie exploitable	= 2,45
Ensemble du secteur exploité en commun	= 4,30
Zone irriguée	= 6,35

Le rapport « irrigué » — élevage extensif individuel (soit un produit à l'ha 6,35 fois plus élevé pour le premier) souligne le poids de la contribution d'une zone mise en irrigation dans l'accroissement du produit par comparaison à une situation initiale où l'élevage, « exploitation de cueillette », serait prépondérant.

Encore faut-il rappeler qu'à Aïn Jdida, le produit brut à l'hectare de la zone irriguée n'atteint que 1 040 DH environ et la valorisation du m³ d'eau que 0,14 DH : ce qui reste insuffisant.

— Le bour cultivé ne rapporte à l'hectare que 2,4 fois plus que l'élevage extensif.

— La valorisation de la zone travaillée collectivement est 4 fois plus élevée que celle utilisée privativement comme parcours pour le bétail des attributaires.

— Pour l'ensemble de la superficie exploitable du domaine d'Aïn Jdida, ce rapport demeure cependant trop faible (2,45).

C) Dans son ensemble, la mise en valeur du domaine reste faible

Une donnée caractéristique de l'activité des unités de production sur l'ensemble du domaine d'Aïn Jdida doit attirer notre attention : le produit brut à l'hectare calculé sur la totalité de la superficie exploitable : 403 DH/ha.

On cite souvent le produit brut à l'hectare de 300 DH pour caractériser le secteur de l'agriculture marocaine dit en « culture traditionnelle » : soit un rendement de 8,5 qx/ha à 35 DH le quintal.

A Aïn Jdida, les résultats ne sont supérieurs que de 100 DH/ha, soit le tiers de mieux.

Il est évident qu'en laissant plus de la moitié de la superficie sans culture pour en faire bénéficier le bétail « privé », on ne cherche pas à atteindre un produit optimum compte tenu des besoins de la collectivité nationale.

Mais en l'absence d'une loi d'obligation de mise en valeur des terres, cet objectif restera bien difficile à atteindre. D'autant plus que les structures agraires actuelles donnent à la rente foncière une valeur appréciable : l'achat des terres par les attributaires, tout en les assurant contre un éventuel éclatement des coopératives, constitue donc un placement hautement rentable dans le cas où ils les donneraient en association ou location.

VII. - LA TROP GRANDE REUSSITE DES COOPERATIVES LES FERAIT-ELLE « ABSORBER » PAR LES STRUCTURES ENVIRONNANTES ?

Les coopératives ont remplacé l'ancien propriétaire féodal

L'élimination du propriétaire féodal avait causé une vacance dans la direction de l'exploitation et provoqué une diminution de la production du domaine. Au bout de quelques campagnes agricoles, les coopératives d'Aïn Jdida ont rattrapé le retard et les résultats de ce mode d'exploitation s'apparentent très étroitement à ceux qui caractérisent l'activité agricole sur les grandes propriétés marocaines dites en « culture moderne ».

Calculé pour l'ensemble de la superficie exploitable, le produit brut à l'hectare est de 400 DH, la valorisation du m³/d'eau, 0,14 DH. Mais nous retrouvons également cette concentration de l'activité agricole sur une faible fraction de la superficie.

UNITES DE PRODUCTION D'AIN JDIDA
REVENUS EN NATURE ET EN ESPECES DANS LE PRODUIT BRUT

	1961-1962		1962-1963		1963-1964		1964-1965	
	DH		DH		DH		DH	
REVENUS EN NATURE								
— Olives	—		—		7 001		13 750	
— Cultures annuelles	5 743		28 694		24 517		35 030	
— Maraichage	10 037		5 255		7 050		9 200	
— Elevage « privé »	24 854		45 075		54 690		52 135	
a) — Total	40 634	100	79 024	194	93 258	230	110 115	271
b) — Total (Elevage « Privé ») ..	15 780	100	33 949	215	38 568	244	57 980	367
REVENUS EN ESPECES								
— Olives	20 000		10 450		47 005		25 046	
— Maraichage	9 043		9 375		15 916		38 960	
— Salaires, travaux extérieurs	2 880		4 608		7 020		—	
— Elevage collectif	—		—		—		4 500	
— Coton	—		—		—		8 109	
c) — Total	31 923	100	24 433	77	69 941	219	76 525	240
A — Revenu Brut « Collectif » (b + c)	47 703	100	58 382	122	108 509	227	134 505	282
B — Revenu brut « collectif et privé » (a + b + c) ..	88 337	100	137 406	155	201 767	228	244 620	278
C — Dépenses	11 892	100	23 028	194	33 760	284	32 788	276
A - C : Revenu net collectif	35 811	100	35 354	99	74 749	208	101 717	284
B - C : Revenu net « collectif + privé »	76 445	100	114 378	150	168 007	220	211 832	277

- en irrigué : 21 % de la superficie — 55 % du produit collectif
- en jachère : 49 % de la superficie (parcours pour le bétail privé).

Cet « exploitant-collectif » semble donc avoir reconstitué l'azib seigneurial et s'être substitué à l'ancien propriétaire féodal. La grande différence cependant réside dans le fait que 60 anciens khammès bénéficient du produit de leur travail et participent à l'orientation de l'activité agricole dans le sens de la modernisation et de la diversification des cultures.

Pendant ces premières années d'organisation coopérative, le revenu « net » monétaire a atteint au minimum 278 000 DH

- Conséquence de la diversification, la participation à l'économie de marché s'est développée d'année en année.

Revenus en « espèces » : 1961-62 : 31 923 DH
1964-65 : 76 525 DH

Soit 2,4 fois plus en 4 ans. Les liquidités gagnées pendant cette période atteignent un montant de près de 203 000 DH. Il faudrait tenir compte également des deux autres sources de revenus monétaires :

- La fraction commercialisée à titre « privé » du produit collectif en nature distribué aux coopérateurs qui excède les besoins du foyer. Ce produit est passé en 4 ans de 15 780 à 57 980 DH (près de 3,7 fois plus). Il est difficile de concevoir une telle augmentation des besoins alimentaires d'un foyer en si peu de temps !

- Le produit de la commercialisation du bétail privé : 24 854 DH en 1961-62, 52 135 en 1964-65, et un total d'environ 177 000 DH pour cette période.

Pour plus de sécurité, si nous ne prenons en considération que les première et troisième sources de revenus en « espèces », le chiffre d'affaires « monétaire » au cours de ces 4 campagnes agricoles atteint 380 000 DH.

Déduction faite des frais de campagne, 101 500 DH, le revenu « net » monétaire est au minimum de 278 500 DH. Compte tenu de la variation de l'effectif des tributaires au cours de la période, ce revenu par coopérateur est en moyenne de 1 650 DH.

La réaction normale de ces agriculteurs qui ont accumulé des liquidités et qui ne possèdent pas de terre, va bien sûr consister à en acquérir. C'est à la fois une aspiration naturelle et un placement en même temps qu'une précaution, personne ne pouvant prévoir ce que

décidera l'Etat « propriétaire du fonds » au sujet de son mode d'exploitation.

Les achats de terre et de bétail « privé » se sont multipliés

• Avant le démarrage de l'expérience coopérative, 4 attributaires seulement possédaient des terres d'une superficie totale de 10 ha.

Depuis cette date 69 hectares en « bour » ont été acquis à titre « privé » : soit à 600 DH l'hectare, 41 400 DH consacrés à l'achat de terres.

• Le recensement du bétail fait apparaître également l'importance de la fraction du produit collectif affectée à l'acquisition de biens « privés ».

	Nombre	Prix unitaire (DH)	Valeur totale (DH)
Bovins	160	800	128 000
Ovins	663	100	66 300
Caprins	204	50	10 200
Equidés	57	750	42 750
			247 250 DH

Encore faut-il noter que ces effectifs sont ceux relevés au mois d'avril après les ventes de l'Aïd El Kébir. On peut estimer la valeur minimum de ce capital à environ 250 000 dirhams.

• La valeur du capital privé « terre + bétail » s'élève donc à plus de 288 500 dirhams, soit 10 000 DH de plus que le revenu « net » en espèces des dernières campagnes agricoles. Compte tenu du caractère estimatif de la valeur de ce capital, on peut sans crainte d'erreur, faire un rapprochement entre ces deux ordres de grandeur : dans sa quasi-totalité, le revenu « net » monétaire a été affecté à l'achat de biens « privés ».

La répartition des biens acquis privativement est inégalitaire

Les recensements du bétail « privé » et des achats de terres des coopérateurs nous permettent d'étudier la répartition de ces biens agricoles : la lecture des tableaux et des graphiques montre le caractère inégalitaire de cette structure de la propriété privée, qui se résume assez bien par ces deux séries de pourcentages,

— 2 % des coopérateurs possèdent 7 % des biens acquis privativement

*Répartition des biens acquis à titre privé par les coopérateurs
d'Ain Jdida ⁽¹⁾*

en DH

		— de 3 000	3 001 à 6 000	6 001 à 9 000	9 001 à 12 000	+ de 12 000	TOTAL
UP 1	attributaires	3	10	4	1	1	19
	DH	5 450	43 500	28 550	11 550	20 800	109 850
UP 2	attributaires	1	9	6	1	0	17
	DH	2 350	37 600	41 750	9 400	0	91 100
UP 3	attributaires	5	9	5	0	0	19
	DH	9 250	41 650	35 850	0	0	86 750
Total des 3 U.P.	en attributaires	9	28	15	2	1	55
	V.A. DH	17 050	122 750	106 150	20 950	20 800	287 700
%	en attributaires	16	51	27	4	2	100
	DH	6	43	37	7	7	100

Ensemble des 3 U.P. ⁽²⁾

en % cumulés

	— de 3 000 DH	— de 6 000 DH	— de 9 000 DH	— de 12 000 DH	+ de 12 000 DH
Attributaires	16	67	94	98	2
Valeur des biens acquis	6	49	84	93	7

Voir graphiques : (1) Structure des biens acquis privativement dans chaque coopérative.

(2) Répartition des biens acquis par les coopérateurs à titre « privé ».

— 67 % des coopérateurs possèdent 49 % des biens acquis privatiquement.

Depuis l'acquisition de ces biens, les coopérateurs d'Aïn Jdida appartiennent donc à deux univers différents : nous sommes en présence d'agriculteurs à cheval sur des structures parallèles mais antinomiques

— l'un de leur univers est coopératif et égalitaire : les droits et les obligations de chacun sont les mêmes ; le produit est partagé en fonction de la contribution en journées de travail à l'activité collective,

— l'autre appartient aux structures agraires environnantes : inégale répartition des facteurs de production, rente foncière, usure, etc...

Les coopérateurs enrichis participeront-ils autant à l'activité collective ?

On peut s'interroger au sujet de cette expérience à partir du moment où l'on prend conscience de l'appartenance des coopérateurs à ces deux structures socio-économiques antinomiques et d'âges différents.

Il est facile de prévoir que les réactions individuelles vis-à-vis des problèmes coopératifs ne seront plus les mêmes dès que les revenus de leur activité privée auront atteint une certaine importance par rapport à leur part du produit collectif : et cela d'autant plus vite que la croissance de ce produit permettra d'accumuler des biens privés. La pénibilité, subjective, de la journée de travail grandira au fur et à mesure que les revenus de ce capital privé iront en augmentant. « L'investissement-travail » sera de plus en plus difficile à obtenir des coopérateurs nantis d'un capital suffisant.

Or, les travaux d'aménagement de la ghattara vont multiplier les ressources en eau et permettre l'introduction de cultures maraîchères et industrielles qui exigent de nombreuses journées de travail.

Les coopérateurs les « consentiront-ils » dans leur totalité ? parviendra-t-on à une mise en valeur satisfaisante du domaine, compte tenu de ses potentialités et des investissements que l'Office y a réalisés, ou bien assisterons-nous à un ralentissement du rythme de la croissance du produit ?

L'organisation coopérative n'a de sens qu'en fonction d'une doctrine du développement économique qui réaménage les structures agraires.

Cette série de questions pose en fait des problèmes dont les ré-

ponses auraient dû être contenues dans une doctrine du développement agricole clairement définie et insérée dans une « vue » très précise des moyens et des buts de la croissance économique de l'ensemble de l'activité nationale.

Les enseignements de l'expérience coopérative d'Aïn Jdida mettent en évidence cette lacune : l'Etat intervient, organise, conseille les agriculteurs, apporte son concours (personnel, moyens mécaniques, crédit, investissements), et oriente l'activité agricole dans le sens de l'économie de marché. Un produit net de plus en plus important est dégagé chaque année, mais son affectation, l'acquisition de biens privés, peut ruiner cette expérience et la vider de toute signification.

Il y a là quelques points essentiels de cette doctrine que l'on pourrait faire ressortir rapidement en essayant de remédier à l'aspect contradictoire de cette situation.

— A Aïn Jdida, on a créé des unités d'exploitation qui ont obtenu des résultats remarquables sur le plan économique. L'investissement de « l'Épargne-travail-disponible » a été à la base de cette réussite : on est donc parvenu à la création d'une unité productive telle que la définissait le plan quinquennal, compte tenu des impératifs dictés par la situation économique du pays : « accroître la productivité en utilisant au maximum la force de travail actuellement inemployée... ».

— Mais on n'a pas résolu le *problème de l'affectation du « surplus » économique* qui devrait être réinvesti afin d'augmenter le capital productif de la collectivité.

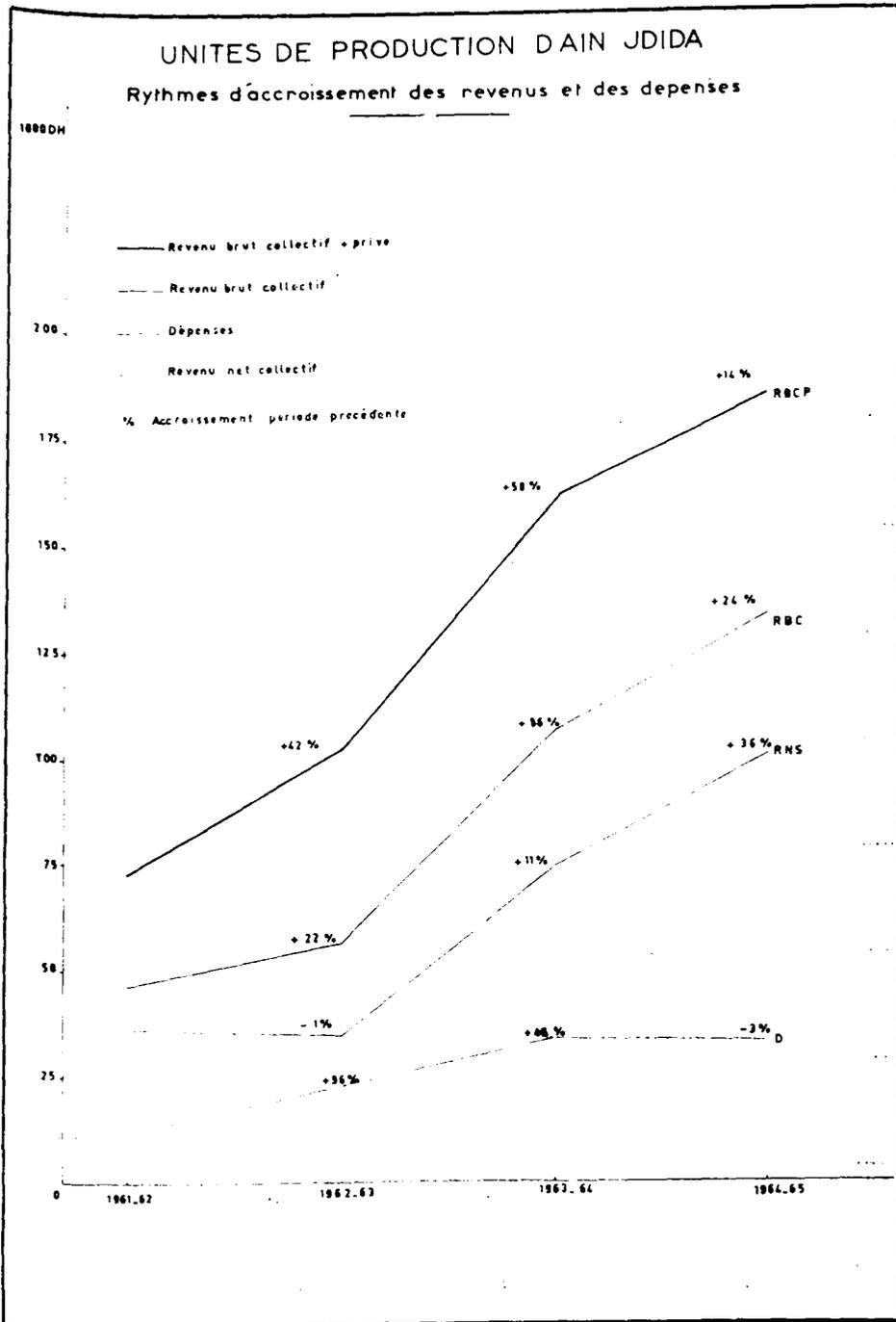
Devra-t-on en prélever « autoritairement » une partie, soit par voie fiscale, soit par le moyen du paiement d'une rente foncière à l'Etat, « propriétaire du fonds ». Il ne faut cependant pas oublier qu'une telle gestion n'est acceptable que si ses principes se généralisent sur l'ensemble du pays ; les coopérateurs pourront alors constater que les produits de leurs efforts ne se dissipent pas en dépenses improductives, mais servent au contraire à créer les moyens de l'expansion économique.

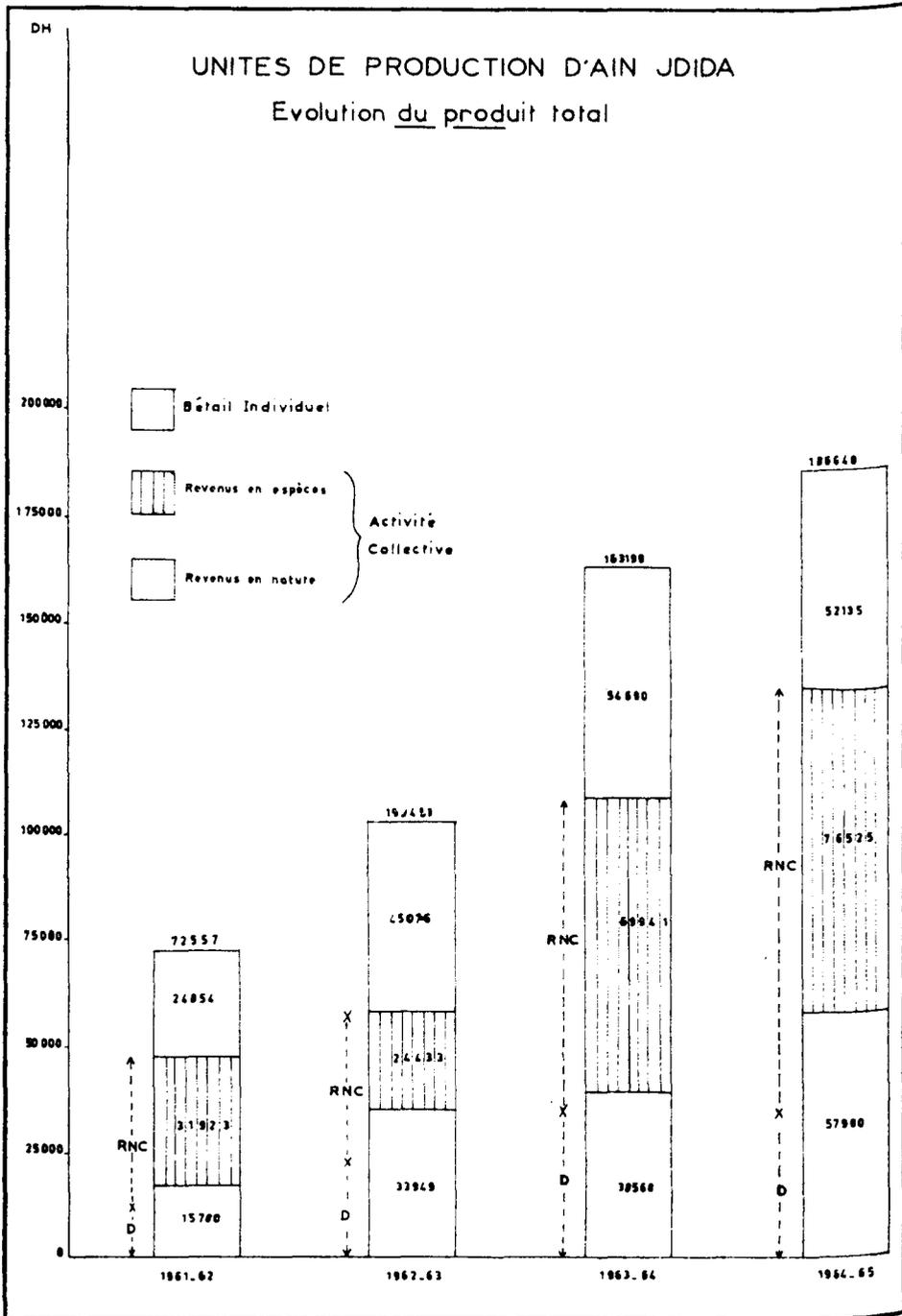
L'intervention de l'Office qui tend à moderniser et à développer l'activité agricole doit nécessairement s'inscrire dans un contexte socio-économique qui aura été défini par l'Etat. Des expériences ponctuelles qui constituent des enclaves au milieu de structures qui leur sont hostiles ne constituent en l'état actuel des choses que des laboratoires. Cette doctrine doit donc repenser et organiser la distribution des fac-

teurs de production au sein d'exploitations agricoles caractérisant de nouvelles structures agraires compatibles avec une croissance rapide du produit national.

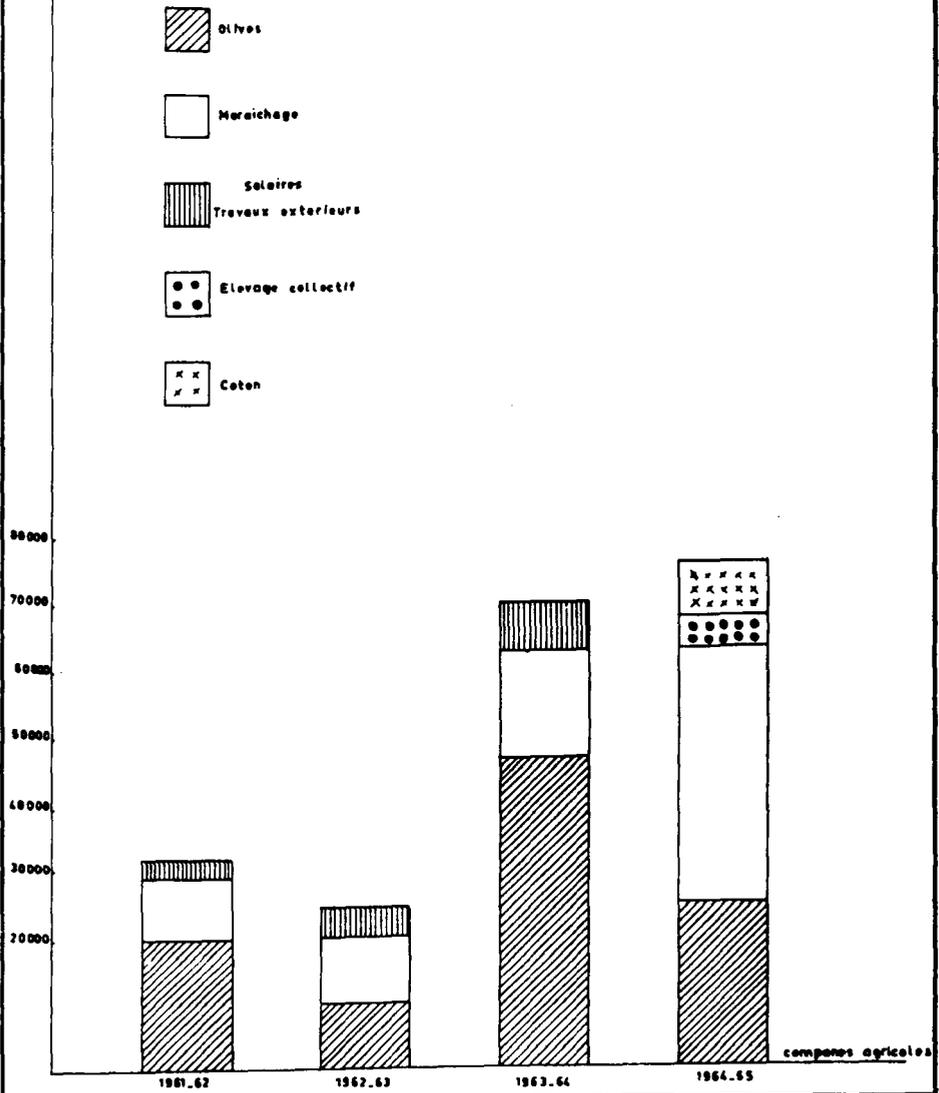
PAUL PASCON

Mai 1966





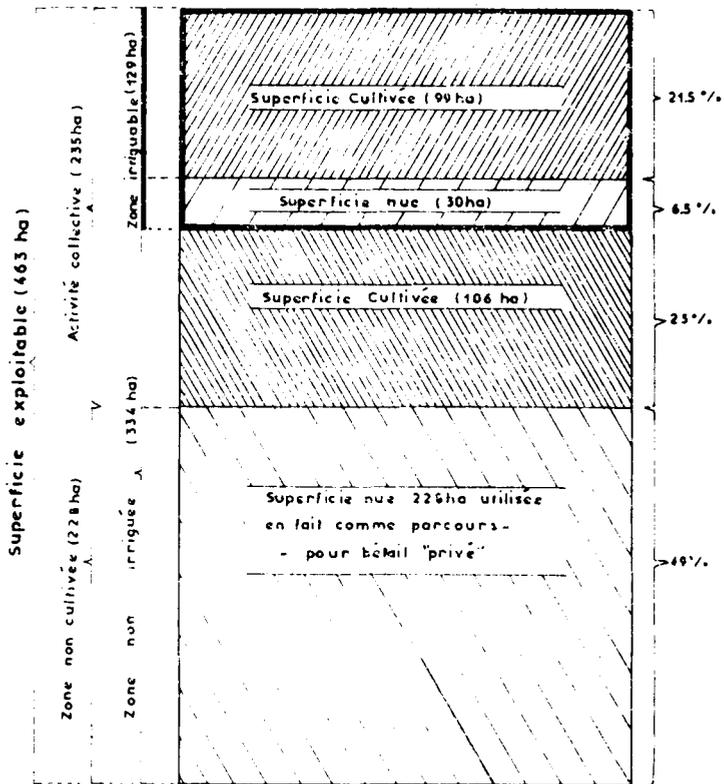
UNITES DE PRODUCTION
DAIN JDIDA
Composantes des revenus en 'ESPECES'
ACTIVITE 'COLLECTIVE'



UNITES DE PRODUCTION D'AIN JDIDA

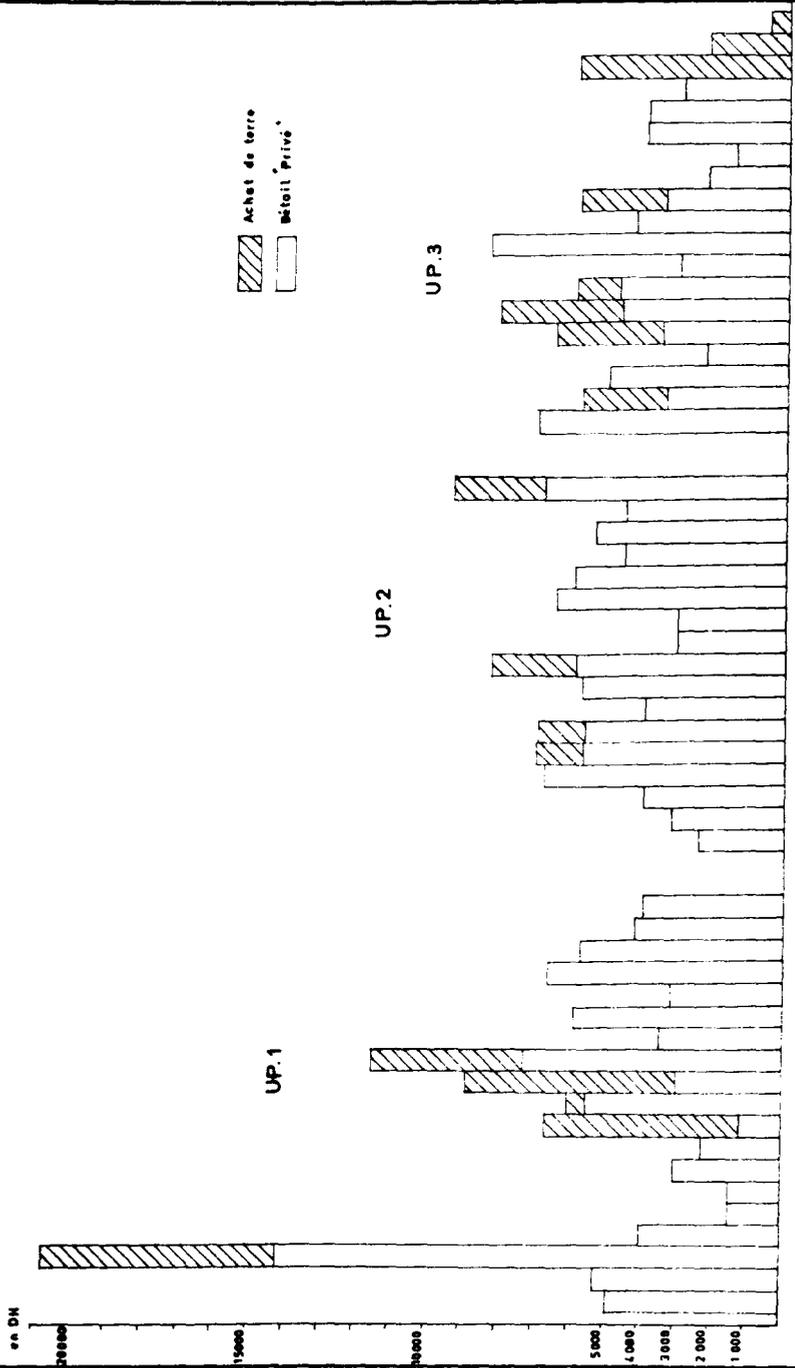
Représentation schématique de l'utilisation
de la superficie exploitable

CAMPAGNE AGRICOLE 1964_65



UNITES DE PRODUCTION D'AIN JDIDA

Structure des biens privés dans les coopératives



UNÎTES DE PRODUCTION D'AIN JDIDA

Répartition des biens acquis par les coopérateurs
à titre "privé"

